

**La place des femmes dans l'évolution de la société française depuis 1945  
Cette évolution met-elle fin aux inégalités ?**

Après une lecture attentive des documents, vous respecterez les consignes suivantes qui guideront votre exposé :

**Activité 1 : Analyse des documents (4 points)**

▪ Indiquer la nature des documents, les dates, les auteurs, les sources et l'intérêt de chaque document.

**Activité 2 : Compréhension des documents (6 points)**

▪ A partir des documents 1, 3 et 4, présenter la place des femmes dans la société française et son évolution en un demi-siècle.

**Activité 3 : Mise en relation des documents (6 points)**

▪ Après l'étude des documents 2 et 5, préciser les résultats de ces combats et comment ils pourraient se traduire dans l'avenir.

**Clarté de l'exposé : 4 points**

Toutes académies	BREVET DES METIERS D'ART : Ebéniste		Session Juin 2009
	C2 : Ouverture au Monde Contemporain		OMC 1
	Coefficient : 1	Durée : 20 min	1/4

**Document n°1 : Une image de la femme**

(Source : publicité pour les robots ménagers Moulinex, 1961)



**Document n°2 : Les étapes de l'émancipation**

1944	Les femmes obtiennent le droit de vote
1946	Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité H/F dans tous les domaines
1947	Première femme ministre : Germaine Poinso-Chapuis, à la santé publique
1965	Les femmes peuvent gérer leurs biens propres (ouvrir un compte bancaire) et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari
1967	Loi Neuwirth autorisant la contraception
1970	Autorité parentale partagée
1973	La mère peut, comme le père, transmettre sa nationalité à son enfant
1975	Loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG)
1981	Création du ministère des Droits de la Femme
1983	Loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les sexes
1991	Edith Cresson, première femme Premier ministre
1992	Loi réprimant le harcèlement sexuel
2000	Égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (loi sur la parité)
2001	Loi concernant le choix du patronyme de son enfant
2006	L'âge minimum requis pour le mariage est le même pour les deux sexes (18 ans)

### Document n°3 :

**Tableau du sous-emploi selon la catégorie socioprofessionnelle (2007)**

Catégorie socioprofessionnelle	Taux de sous-emploi (En % du nombre total d'emplois)		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadre et profession intellectuelle supérieure	3,0	1,4	2,0
Profession intermédiaire	5,0	2,0	3,6
Employé	13,0	5,2	11,2
Ouvrier	10,0	2,4	3,8
<b>Ensemble</b>	<b>9,0</b>	<b>2,4</b>	

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : actifs de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre) ayant un emploi vivant en France métropolitaine.

(Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er au 4ème trimestre 2007.)

### Document n°4 : Inégalités dans le monde du travail

« Avec le plus fort taux d'activité dans l'Union européenne - 47 % de la population active en 1998, contre 35 % au début des années 60 -, les femmes participent largement en France à la vie économique. Elles n'en continuent pas moins à souffrir de discriminations et d'inégalités persistantes : salaire, responsabilités, chômage, précarité... (...)

Aujourd'hui, rares sont les métiers interdits aux femmes en France. Pourtant celles-ci occupent surtout des emplois à même de concilier vie professionnelle et familiale. « En France, précise Béatrice Majnoni d'Intignano, six métiers seulement regroupent 60 % des travailleuses. Par ordre d'importance : employées d'entreprise et de la fonction publique, services aux particuliers et aux entreprises, ouvrières non qualifiées de l'industrie, institutrices, professions de santé, activités sociales. » En revanche, peu d'entre elles embrassent une carrière industrielle ou scientifique.

Inhabituelle également demeure l'accession des femmes aux postes de cadres et aux plus hauts degrés de la hiérarchie. On ne compte que 6,3 % de femmes parmi les équipes dirigeantes des 5 000 entreprises leaders installées en France. Dans la fonction publique, où 59,6 % du total des emplois sont occupés par des femmes, seules 10 % d'entre elles accèdent à la haute administration centrale (il n'y a que 5 femmes sur 109 préfets et 11 femmes ambassadeurs sur plus de 150 !).(…)

Les Françaises touchent en moyenne un salaire inférieur de 25 % à celui des hommes. Occupant des postes d'exécution davantage que d'encadrement, les femmes présentent aussi des carrières souvent discontinues en raison des naissances de leurs enfants ou de la mobilité professionnelle de leur mari. A diplôme, expériences et qualifications identiques, on constate encore 13 % de différence de rémunération, « qui s'interprète, selon Béatrice Majnoni d'Intignano, comme un effet de pure discrimination ». Pour autant, l'écart des salaires tend tout de même à diminuer, notamment chez les jeunes générations, mieux formées que leurs aînées.

Les premières victimes de la crise. Moins bien rémunérées, les Françaises sont davantage touchées par le fléau du chômage. Dernières embauchées, premières licenciées. (...) »

(Source : Emmanuel Thévenon, Journaliste)

### **Document n°5 : La parité, un combat**

[Source : Yvette Roudy, 22 janvier 2006, [www.assemblee-des-femmes.com](http://www.assemblee-des-femmes.com)]

Proposé par le Conseil de l'Europe dès 1989, le concept de Parité est apparu dans les années 90 et s'est imposé au monde politique, grâce au combat inlassable des féministes européennes. Colloques, livres, études, articles, pétitions, appels, manifestes ont rappelé à chaque élection le grave déficit démocratique que représente l'absence de cette moitié de l'humanité que sont les femmes dans les lieux de décisions.

En 1996, Dix femmes anciennes ministres <sup>(1)</sup> - 5 de Droite et 5 de Gauche - interpellèrent les responsables politiques français et avançaient 7 propositions susceptibles de réduire l'écart qui sépare l'un et l'autre sexe dans la sphère politique <sup>(2)</sup>.

Il faut souligner que la France - pays des droits de l'Homme - affiche encore à ce jour 12,7% de femmes à l'Assemblée nationale alors que les pays Nordiques et l'Espagne dépassent largement les 30% (La Suède atteint depuis plusieurs années le chiffre de 45%).

(1) Simone Veil, Edith Cresson, Yvette Roudy, Monique Pelletier, Frédérique Bredin, Michèle Barzach, Catherine Lalumière, Hélène Gisserot, Véronique Neiertz, Catherine Tasca.

(2) Pourquoi pas un référendum ? Usage de quotas s'il le faut, à l'exemple de la Norvège. Une modification de la Constitution s'il le faut, pour permettre l'adoption d'une loi, limitation drastique du cumul des mandats, proportionnelle partielle pour faciliter les législatives, politique volontariste des partis et associations conjugués, financement des partis en fonction du respect de la parité, adoption d'une loi anti-sexiste.